

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.02.04 Convocation du 18.02.2004

Compte rendu affiché le 27 Février 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

Objet : REGLEMENT FOURRIERE

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	21
votants :	27

Présents : MM. LAFFLY, FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mlle VEYRIER, Mmes BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, BERRA, M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mlle MILLET, M. BOUREZG.

Absents représentés : Mme GUERIN par Mme GLATARD - Mme WYMANN par Mme BROSSARD - M. GONDELAUD par M. RODRIGUEZ - Mme ZUILI par Mlle VEYRIER - M. CHRETIN par M. AUROY - M. BELLOT par Mlle MILLET

Absents excusés : M. FERNANDES, Mme LABASOR

Monsieur le Maire délégué explique que le partenaire de la commune (SGFA) pour le fonctionnement de la fourrière destinée à procéder à l'enlèvement et au stockage des véhicules gênants sur la voie publique a dénoncé la convention qui le liait à la ville.

Il indique que des démarches entreprises avec les professionnels du secteur ont permis de proposer un nouveau partenariat avec la Société MARC AUTO DEPANNAGE.

Il invite l'assemblée à adopter la convention réglant les engagements de la commune et du professionnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
-
-
-
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 26 février 2004

LE MAIRE
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu - de la transmission en Préfecture le 7 juin 2004
- de la publication le 8 juin 2004
Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 7 juin 2004